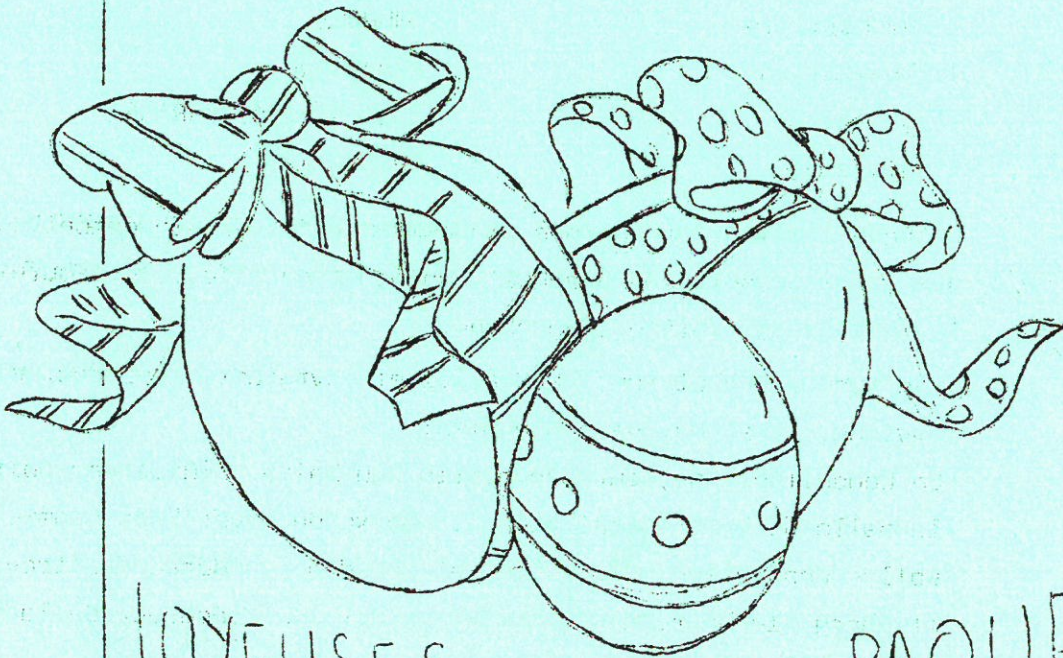
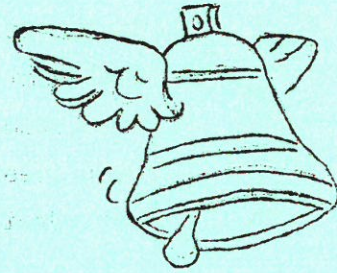
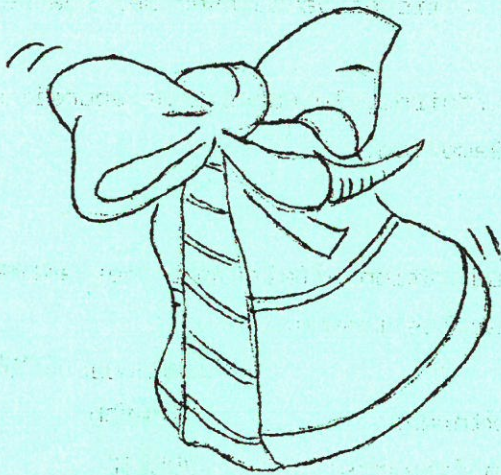


# ENTRÉE-NOUVEAU.

THIAVILLE SUR MEURTHE N°268 AVRIL 90



JOYEUSES

PAQUES

**\*\* EN DIRECT DU CONSEIL \*\***

Le Conseil était réuni le 9 Mars. Excusés: Messieurs HIRTZ et FRESSE. Les dossiers ci-après ont été examinés:

1.- Droit de préemption:

Trois demandes étaient soumises. Une maison rue d'Alsace est à vendre. Vers le Craincy, le Cercueil et les Grands Prés, une terre est mise en vente. Enfin, 2 410 m<sup>2</sup> de terre à la Vieille Eau sont également mis en vente avec deux parcelles contiguës sur Lachapelle.

Dans ces trois affaires, le Conseil ne souhaite pas utiliser son droit de préemption.

2.- Salle de Mairie:

Le bureau d'adjudication a fait choix des entreprises suivantes pour réaliser les travaux:

* maçonnerie:	Jean-Luc DEMANGE
* menuiseries externes:	TECHNOD
* menuiseries intérieures:	VOURIOT
* électricité:	MORQUE
* faux-plafond:	aRAPPINE
* peintures:	Jean-Pierre MARCHAL
* plâtrerie:	HERRSCHER

Afin de limiter la dépense, la commune assurera le démontage des soubassements, du parquet champignonné, etc... et fournira le tout venant utile à la chape.

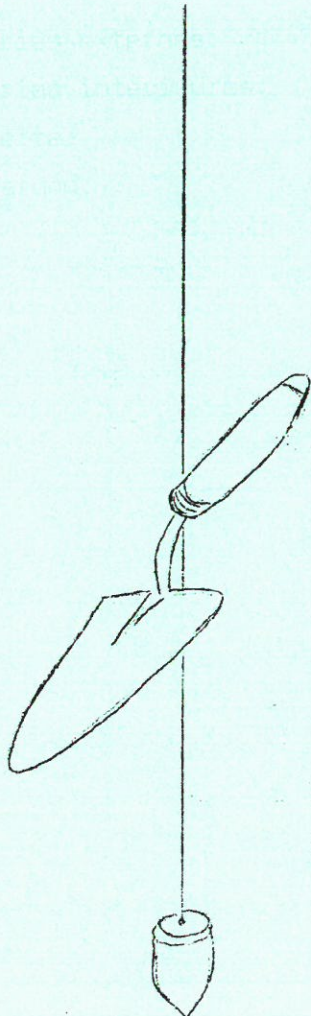
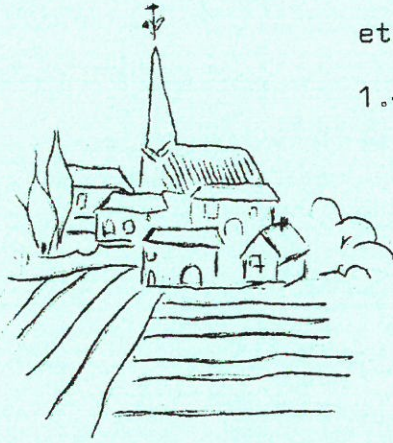
Les travaux débuteront le 2 Avril et devraient durer deux mois environ... si tout se passe bien!

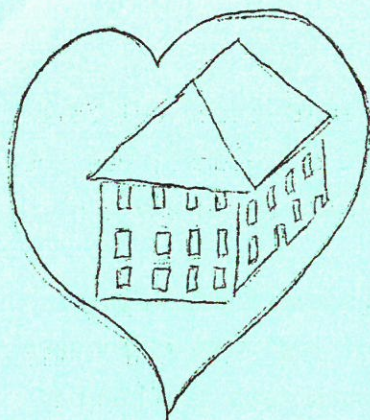
Le Conseil décide, sur proposition du Maire, d'utiliser soit la salle du Foyer Rural, soit l'Annexe du Foyer Rural comme salles des mariages et du Conseil pendant la durée des travaux. Il charge le Maire de solliciter de Mr. le Procureur de la République l'autorisation utile.

3.- Aménagement du rez-de-chaussée de la Mairie:

L'état de délabrement est tel que des travaux de réhabilitation et de restructuration sont devenus indispensables et urgents.

.../...





L'aménagement proposé par Mr. Jean-Louis SALAIGNAC, architecte, comprend un bureau pour le Maire et les Adjointes, un ensemble WC/lavabo accessible aux handicapés en fauteuil ainsi que les accès aux diverses pièces, un secteur douche/réfectoire/vestiaire pour le personnel, un garage et un atelier communal. Coût prévisionnel: 338 858 F T.T.C.

Le Conseil charge le Maire de constituer le dossier utile et de solliciter les subventions possibles.

#### 4.- Eau:

A la suite de la protestation du Maire auprès de l'Agence de Bassin Rhin-Meuse concernant la forte majoration de la contre-valeur à encaisser des usagers et à reverser (0,75 F par m<sup>3</sup> en 1990 pour 0,56 F en 1989), Rhin-Meuse indique que finalement la contre-valeur sera fixée à 0,67 F en 1990, soit 8 centimes de moins qu'annoncé, mais 11 de plus qu'en 1989.

Par ailleurs, l'Agence précise que la nouvelle taxe de prélèvement créée il y a deux ans passera à 4 400 Francs, c'est-à-dire, compte tenu de la consommation annuelle, à 16 centimes au mètre cube en 1990 (10 centimes en 1989).

Il est indiqué également qu'il s'agit là des premières mesures et qu'une redevance supplémentaire de 40 centimes par mètre cube sera perçue si l'eau distribuée n'est pas conforme aux nouvelles normes européennes!

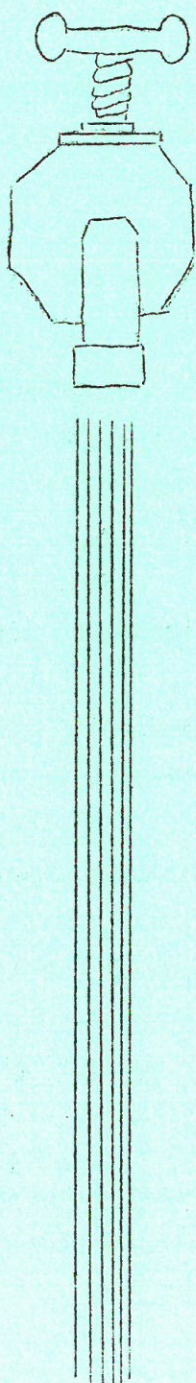
De plus, il est précisé que nous sommes classés en Z.A.R. (c'est-à-dire zone à risques) et qu'il faudra donc envisager des travaux d'assainissement.

Enfin, la taxe à reverser au Fonds d'adduction d'eau passe de 8,5 à 9,5 centimes par mètre cube.

L'ensemble des taxes cumulées représente donc 92,5 centimes par mètre cube en 1990 au lieu de 74,5 centimes en 1989;

Afin de ne pas trop alourdir encore la note à payer, les élus décident de limiter la majoration de la part revenant à la Collectivité à 7 centimes par mètre cube et cela malgré les importants travaux réalisés. La somme totale qui sera facturée (4,00 F) est décomposée ainsi: eau: 2,83 F, assainissement: 1,17 F.

.../...



5.- Contrat-emploi-solidarité:

Le Maire fait le point sur cette nouvelle législation qui fait suite aux T.U.C., P.I.L. et autres... Outre des jeunes, des chômeurs de longue durée et des personnes de plus de 50 ans peuvent faire l'objet d'un C.E.S.

Le Conseil décide de signer un contrat d'objectif pour cinq C.E.S. Il charge le Maire des opérations utiles. Dès approbation par les services de l'Etat, la mise en oeuvre sera réalisée au cas par cas avec les stagiaires T.U.C. déjà utilisés s'il donnent satisfaction.

~~T.U.C~~  
~~P.I.L~~  
C.E.S  
C.E.S  
C.E.S

6.- Forêts:

- \* Le lot de 46 m<sup>3</sup> de hêtre non vendu à Baccarat a été présenté à Bayon le 14 mars 1990. Il a été acheté 11 600 Francs par les Ets VALLARD.

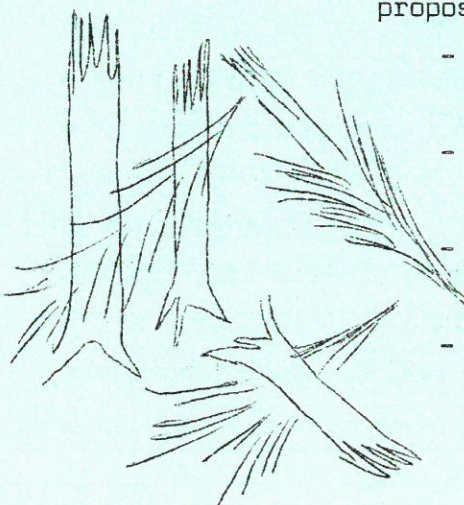
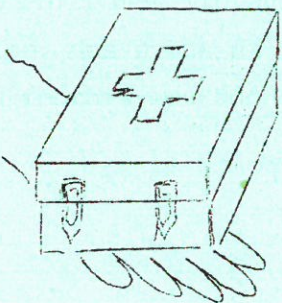
Le lot de résineux martelés pour étendre le périmètre de la carrière communale a été payé 5 550 F plus les charges par les Etablissements MICHEL.

- \* Pour être en conformité avec la loi, un casque, des chaussures de sécurité, des gants et une trousse de 1er secours seront achetés et fournis aux bûcherons salariés de la commune. Par ailleurs, les mises au point utiles seront faites avec l'O.N.F. sur le problème des " ébrancheurs " afin que soient clairement précisées les responsabilités en cas d'accident, en particulier par passation d'un contrat.

- \* A la suite de la tempête qui a causé des dégâts importants en forêt communale, la Commission s'est réunie deux fois et sur sa proposition, après contact avec l'O.N.F., le Conseil a décidé:

- de vendre sur pied le plus rapidement possible les chablis résineux des diverses parcelles,
- de vendre les chablis résineux des parcelles 1 et 2 en même temps que les arbres martelés,
- de réserver pour cet automne les chablis de feuillus pour faire les affouages 1991 avec ceux des parcelles 25 et 26.
- de retirer de la vente 1990 les résineux martelés des parcelles 25 et 26, ainsi que ceux des parcelles 1 et 2.

.../...



7.- Ecole:

Les 15 élèves de la classe du Directeur se rendront à Saint-Malo en juin avec emprunt du T.G.V., visite de l'usine marémotrice de la Rance, du Mont St-Michel, etc... Durée: trois jours. Financé par les parents en partie, par la Coopérative Scolaire pour l'essentiel, le Conseil décide de subventionner sur la Caisse des Ecoles la part manquante, soit 3 000 Francs, le voyage ayant été initialement envisagé sur deux jours seulement.

8.- Foyer Rural:

Le Maire donne lecture d'une lettre de la Présidente du Foyer Rural aux termes de laquelle ce dernier ne souhaite plus assurer la location et demande que soient revues les modalités de mise à disposition ainsi que l'appellation de la salle du Foyer et de l'Annexe.

La complexité des éléments à prendre en compte fait renvoyer cette affaire en commission.

9.- Divers:

Le Maire donne lecture d'une lettre du Directeur de l'usine de Lachapelle concernant la dernière crue de la Meurthe, d'une lettre de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine relative au projet de zone industrielle, des demandes de subventions reçues.

Le point est fait sur le recensement, sur les réunions des commissions, sur les travaux en cours. Les sommes à inscrire au budget primitif en investissement sont ensuite décidées.

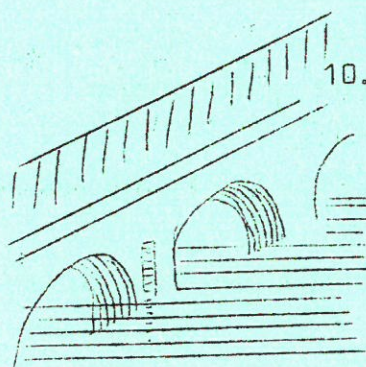
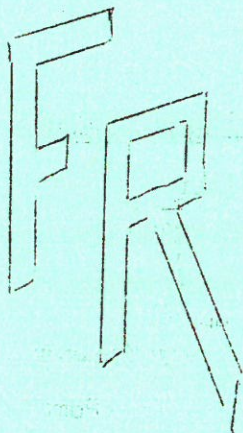
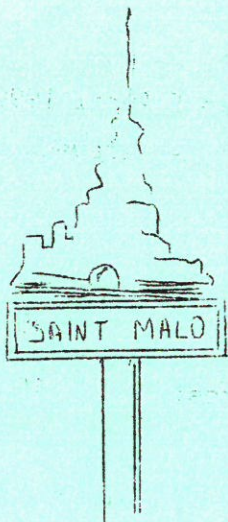
10.- Secrétariat de Mairie:

Le Maire fait part au Conseil de la décision prise par Monsieur FOUSSE de cesser son activité d'enseignant, celle-ci entraînant ipso facto celle de secrétaire de Mairie début septembre.

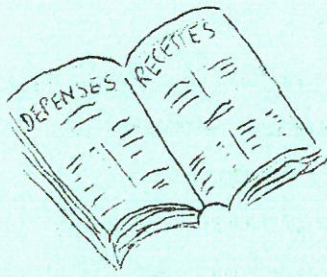
Le Conseil décide que le nouveau poste sera à temps plein et que la recherche du remplaçant est à réaliser dès à présent, en urgence, en utilisant une commission spécialement créée comprenant: le Maire, les Adjointes, Mme M. Thérèse GEORGES, Messieurs Eric POIREL, Alain PAVOZ et Vittoré PETTOVEL;

La séance est levée à 0 h 45.

.../...



\*\* EN DIRECT DU CONSEIL (bis) \*\*



Les élus, tous présents, étaient à nouveau réunis le 6 Avril 1990 dans la salle de l'Annexe du Foyer Rural (en raison des travaux à la Mairie) pour examiner les points suivants:

1.- Budget primitif 1990:

Fonctionnement: dépenses: 1 458 354,85F Recettes: 1 458 395,32F

Investissement: dépenses: 1 515 212,85F Recettes: 1 515 212,85F

Total: 2 973 567,70F 2 973 608,17F

Excédent: 40,47 F

C.C.A.S.: dépenses: 7 730 F recettes: 13 704,84 F

excédent: 5 974,84 F

Caisse des écoles: dépenses: 5 000 F recettes: 8 536,60 F

excédent: 3 936,60 F

Principaux investissements à réaliser, inscrits au budget:

- \* Travaux salle du Conseil Municipal et mobilier
  - \* Achat des garages et terrain de Monsieur JOANNARD
  - \* Travaux de réfection partielle du couloir appartement Mairie
  - \* Assainissement placette Pierre Pierron
  - \* Acquisition de matériel pour bûcherons et Sapeurs-Pompiers
  - \* Renforcement réseau d'eau réalisé par l'Entreprise CHIARAVALLI
- L'ensemble de ces travaux d'investissement s'élève à 1 403 600F

2.- R.N. 59/Voie expresse - déviation de RAON-L'ETAPE:

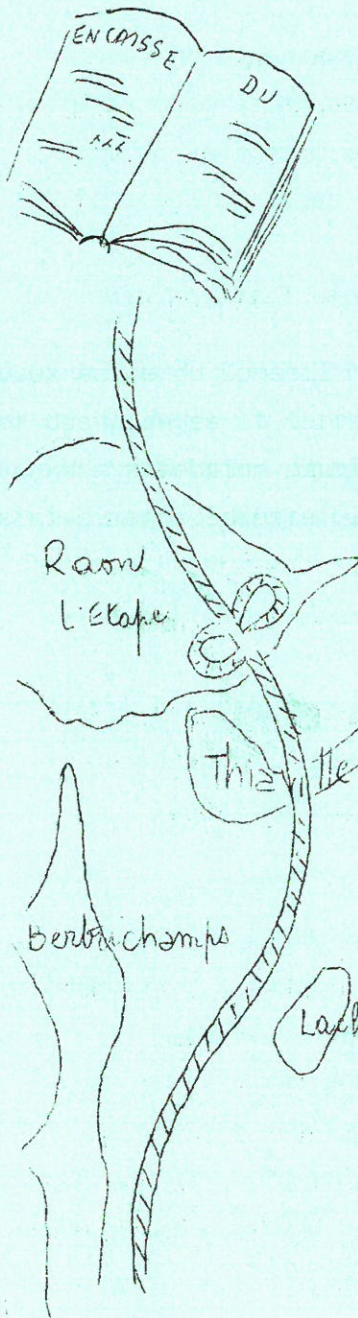
Le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 2 Mars 1990. tenue en Mairie de THIAVILLE/Meurthe avec la Direction Départementale de l'Équipement de M. et Moselle, des Vosges, et les Municipalités de THIAVILLE et LACHAPELLE.

Il donne également lecture de la lettre de la D.D.E. des Vosges, responsable du projet, qui confirme:

\* " que toutes les mesures seront prises pour préserver au maximum l'environnement ",

\* " que les souhaits exprimés par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 23 Janvier 1987 seront examinés avec le plus grand soin et les modalités précises des aménagements à réali-

.../...



ser seront définies dans le cadre de l'étude d'impact jointe au dossier de mise à l'enquête publique du projet ",

\* " que la commune sera associée à l'établissement de ces études des impacts sur l'environnement qui seront menées par un bureau spécialisé ",

\* " que les dossiers d'étude de l'Avant-Projet seront communiqués à la commune dès leur mise au point, soit à la fin de cette année ".

A suivre donc... attentivement afin que le projet arrêté au niveau ministériel (passage à 150 mètres au-dessus du lotissement de Bellevue) soit le moins pénalisant possible pour les Thiavillois.

### 3.- Vieux Pré:

Le Maire avait attiré l'attention du Député sur les moyens d'alerte à mettre en oeuvre pour informer les populations sous le risque en cas de rupture de la digue, ainsi que les responsabilités de l'évacuation des habitants, de leur recueil puis de leur accueil, des incidences financières, etc...

Actuellement, le plan d'évacuation de la population est soumis depuis quatre mois environ aux services de la Protection Civile du département. Il sera arrêté, publié dès approbation du Préfet avec remise de la documentation utile aux Thiavillois.

Par ailleurs, à la suite de la lettre du Maire, transmise par le Député, le Préfet vient de prescrire un examen approfondi du dossier concernant les moyens financiers à mettre en oeuvre en vue de la sauvegarde des populations.

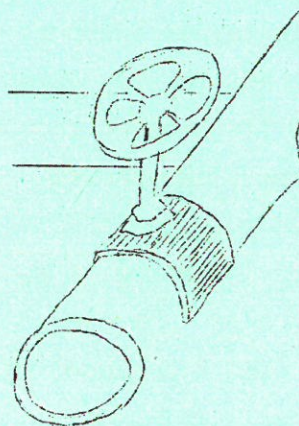
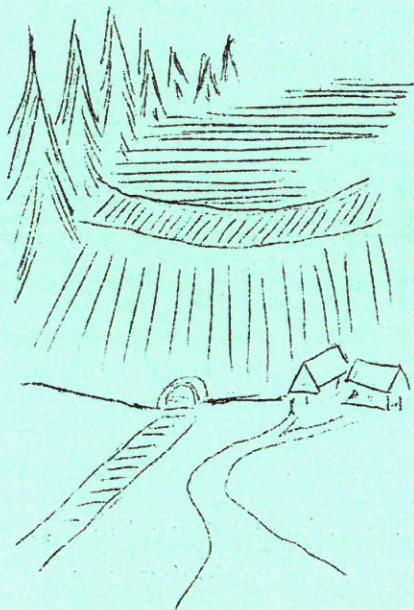
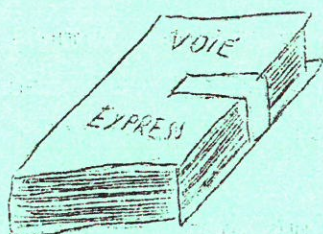
Là encore... à suivre.

### 4.- Raccordement en gaz MATUSSIÈRE et FOREST:

Constituée de tubes d'acier de diamètre 88,9 mm, longue de 1 150 mètres, pouvant supporter une pression maximale de 67,7 bar, la conduite acheminera du gaz naturel depuis le bas du Craincy où elle sera raccordée au feder à l'usine Matussière et Forest, en limite des deux départements (Vosges et M. et Moselle).

A la suite du rapport et des précisions fournies par le 2ème Adjoint qui a suivi ce dossier, le Conseil ne formule pas d'observations particulières sur le principe.

.../...



### 5.- Forêts:

Les dégâts dûs à la tempête dans la parcelle 1 et plus encore dans la parcelle 2 ( " un vrai Verdun " ), qui n'avaient pas été totalement mesurés lors de la précédente réunion, conduisent le Conseil à revoir sa position et à décider la vente en bloc et sur pied des chablis résineux de ces parcelles (662 m<sup>3</sup>) dès que possible. En résumé:

- chablis résineux P. 1: vente en bloc et sur pied dès que possible
- chablis résineux P. 2: vente en bloc et sur pied dès que possible
- résineux martelés P. 1: vente en bloc et sur pied automne 91
- résineux martelés P. 2: vente en bloc et sur pied automne 91
- chablis feuillus diverses parcelles: affouages 1991(régie)
- feuillus P. 25 et 26: affouages 1991(régie)
- résineux martelés P. 25 et 26: vente en bloc et sur pied automne 1991

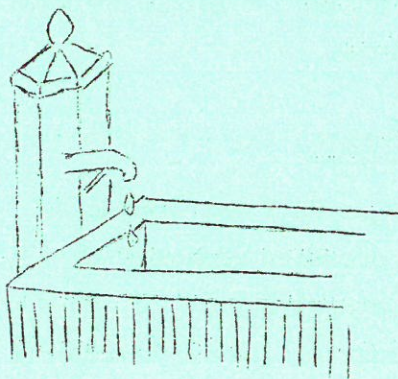
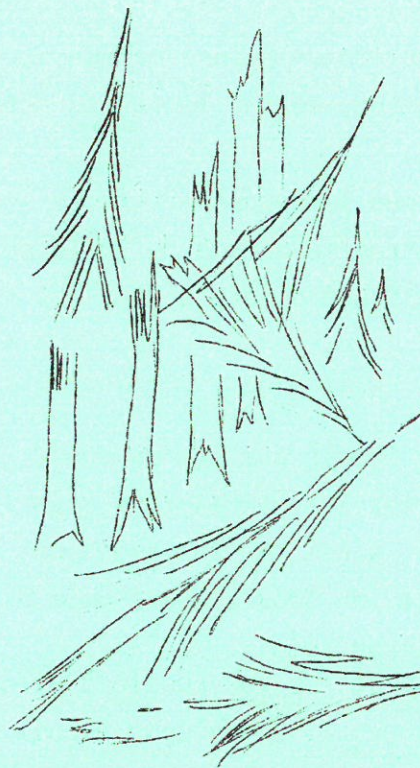
chablis résineux des autres parcelles: 373 m<sup>3</sup>. Ce lot n'a pas trouvé acquéreur à la vente du 3 Avril 1990. Il sera proposé à nouveau à une vente ultérieure, en bloc et sur pied.

### 6.- Divers:

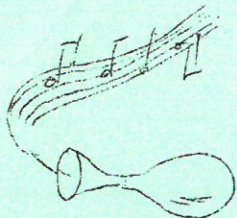
#### \* Travaux réalisés et en cours:

réfection fontaine de l'église, du regard devant le Café du Moulin et à la Croix, pose de canalisation et confection de regard placette Pierre Pierron, remise en état de l'abri scolaire, réparations de fuites aux toitures de la Mairie, de l'Annexe, de l'école, à la suite de la tempête. Apport d'une cinquantaine de camions de tout venant sur le chemin de la Hazèle. Début de remise en état de l'entrée du logement de la Mairie. Mise en place de vannes d'eau neuves sur les canalisations de distribution des rues de la Côte, d'Alsace et de l'église, remise à neuf de l'étanchéité du 3ème réservoir d'eau de 120 m<sup>3</sup>, création d'un " bi-pass " aux réservoirs d'eau. Démontages divers dans l'ancienne salle de Mairie et début des travaux de réhabilitation.

.../...







\* Jeunes:

Le Maire indique qu'il a reçu le 31 Mars 1990 une réclamation d'un habitant qui se plaint des bruits qu'occasionneraient les jeunes réunis devant l'église.

URGENT

\* Secrétaire de Mairie:

15 candidats potentiels se sont manifestés et ont retiré le dossier utile.

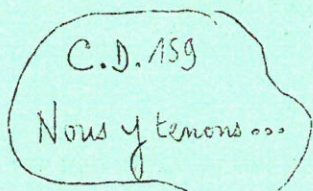
Rappel: les dossiers doivent être déposés pour le 10 Mai 1990.

\* Navigation:



Le service de la Navigation informe la Municipalité qu'un procès-verbal a été établi à l'encontre de Mr. Marcel GOUEREC, habitant 88390 Les FORGES, qui a réalisé au Saucy des ouvrages non conformes en bord de Meurthe.

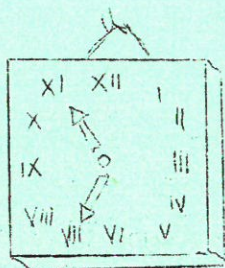
\* Route de Raon:



Le Conseil Général, faisant suite à la demande formulée par les élus, indique que l'élargissement du CD 159 THIAVILLE - RAON est inscrit en priorité II au plan départemental. Le coût (5,8 millions de francs) et le trafic (560 véhicules/jour en 1982) expliquent que l'élargissement demandé n'est pas prévu à court terme.

Un nouveau comptage est en cours. A suivre.

\* Divers:



Le Maire donne lecture d'une lettre de réclamation d'un habitant qui se plaint du bruit fait par certains jeunes devant l'église et de la gêne qui en résulte.

Le point des travaux en cours, du recensement, est ensuite effectué. Il est répondu ensuite aux questions posées.

La séance est levée à 23 h 30.

.../...

**\*\* JEUX INTERDITS \*\***

Il est précisé une fois encore que le parvis de l'église n'est pas un lieu de jeux. Si les jeunes aiment s'y retrouver, que ce soit pour y discuter dans le calme...

Merci de penser aux riverains.

**\*\* PETARDS \*\***

Désormais, afin de préserver la quiétude des habitants, l'utilisation des pétards et similaires ainsi que des pièces et feux d'artifice est interdite toute l'année sur tout le territoire communal. Cette mesure s'applique donc également lors du 14 Juillet. Bien évidemment, des dérogations pourront être accordées aux organisateurs de fêtes, cérémonies et commémorations diverses.

**\*\* PLANS D'EAU \*\***

Le délai de déclaration des plans d'eau prévu par la loi est prorogé jusqu'au 31 Décembre 1990.

Les titulaires des droits, concessions ou autorisations ayant déjà fait une déclaration et ayant reçu un certificat attestant la validité de leurs droits ne sont pas tenus à renouveler leur déclaration (Note de la Préfecture du 16 Mars 1990).

**\*\* ENFANCE MALTRAITEE \*\***

Un service d'accueil téléphonique est à la disposition des enfants, parents, etc... et toutes personnes concernées par des situations de mauvais traitements.

Appel gratuit 24 h/24 et 7 jours/7.

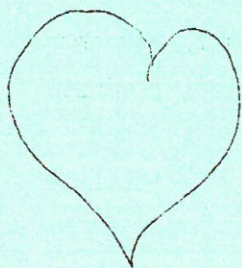
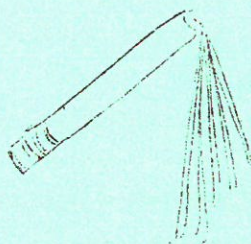
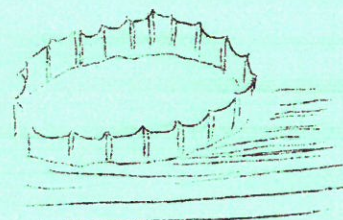
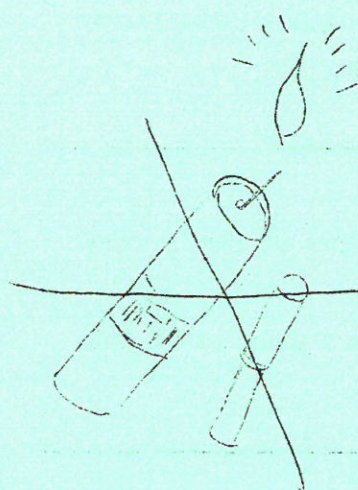
Faire le 05 05 41 41.

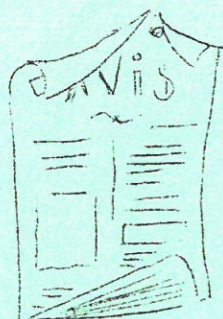
**\*\* BRIOCHE DE L'AMITIE \*\***

3 662 brioches étaient disponibles sur le canton et 3 521 ont été vendues pour la somme de 78 999,85 F (prix de vente moyen: 22,44F) A Thiaville, les 160 brioches prévues ont été vendues pour 3 311F (prix moyen: 20,69 F).

Merci à toutes et à tous qui ont acheté. Merci également aux bénévoles qui une fois de plus ont assuré la vente.

.../...



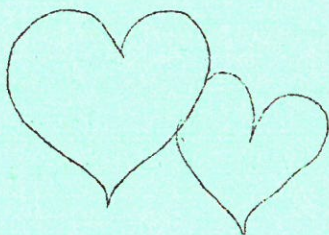


**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

- 29 Avril: Sortie pédestre F. Rural Lachapelle  
30 Avril: Bal du Muguet A. Familiale Thiaville  
08 Mai: Cérémonies du Souvenir Municipalité Lachapelle  
19 Mai: Soirée cabaret F. Rural Thiaville

**\*\* LA VIE DU VILLAGE \*\***

\* mariage: Le 20 Avril a été célébré à Thiaville/Meurthe le mariage de Monsieur André VAUTRIN, de Vigneulles avec Mademoiselle Anne-Marie AUBRY, de Thiaville/Meurthe. En raison des travaux à la Mairie, ce mariage a eu lieu à l'Annexe du Foyer Rural, après accord des autorités concernées.

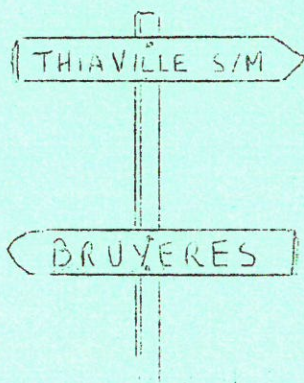


La quête effectuée à l'issue de la cérémonie a produit la somme de 420 Francs destinée au Foyer Rural de notre commune. Merci pour cette générosité, meilleurs voeux aux jeunes époux et félicitations aux parents.

\* nouveaux habitants: Mr. et Mme Yves BERNARD et leurs deux enfants sont installés dans leur nouvelle maison, 26, rue des Vosges, depuis début avril.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue parmi nous.

\* départ: Mr. et Mme Charles FLEURENCE, jusqu'ici domiciliés 14, rue du Moulin à Thiaville/Meurthe, ont quitté notre commune le 6 Avril pour la maison de retraite de BRUYERES où nous leur souhaitons un excellent séjour.



**\*\* SAPEURS - POMPIERS \*\***

Par décision du 30 Mars 1990, Monsieur Dominique GEORGE est nommé au grade de Caporal des Sapeurs-Pompiers de Thiaville/Meurthe, à compter du 1er Avril 1990.

Toutes nos félicitations.

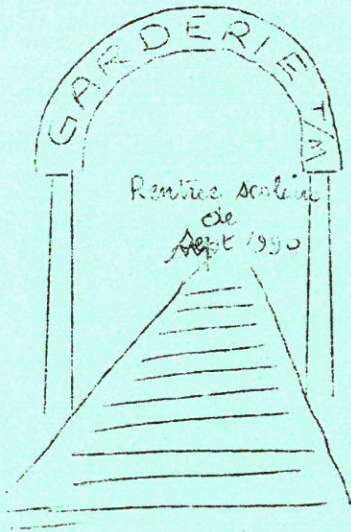


**\*\* VACCINATIONS \*\***

- Mercredi 16 Mai 1990 à 14 h 15 à la Mairie:  
2ème injection D.T. Polio et tétanos adultes
- Mercredi 13 Juin 1990 à 14 h 15 à la Mairie:  
3ème injection D.T. Polio et tétanos adultes  
Rappels D.T. Polio et tétanos adultes

**\*\* GARDERIE SCOLAIRE \*\***

Projet de création d'une garderie scolaire.



Toutes les familles susceptibles d'être intéressées par le projet ont été contactées directement pour connaître leurs besoins vis-à-vis de la garderie.

Nous avons déjà eu un certain nombre de réponses positives.

Mais pour les parents qui auraient pu oublier de nous retourner le questionnaire, ils peuvent encore le remettre en Mairie ou aux Déléguées, le plus rapidement possible, quelque soit leur réponse.

Une réunion est prévue le mardi 15 Mai 1990 à 20 h 30, à l'Annexe du Foyer Rural, pour vous informer et recueillir vos propositions, vos idées, vos questions...

A bientôt.

Les Déléguées du Conseil d'école.

**\*\* PROVERBES D'AVRIL \*\***

En patois

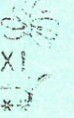
Traduction

- |   |   |
|---|---|
| 1.- Lo brouillard di mêtin<br>N'èrète mi lo peuleurin                   | Le brouillard du matin<br>N'arrête pas le pèlerin.                      |
| 2.- To qu'la rousse leune n'o m'passaâille<br>I n'fré m'bè              | Tant que la lune rousse n'est pas passée<br>Il ne fera pas beau.        |
| 3.- Faût hèner lè salâte è lè vèille lune<br>Po qu'elle ne montèsse meu | Il faut semer la salade à la vieille lune<br>Pour qu'elle ne monte pas. |
| 4.- Quand les vèsses sâton fû<br>Les jalèilles eu n'sont pu è doté      | Quand les vers de terre sortent<br>Les gelées ne sont plus à redouter.  |
| 5.- Lo sâ gotte<br>Sine de piôwe  | Le sel goutte<br>Signe de pluie.  |

F . G .



UN COUP DE BALAI... UN POT DE FLEURS... C'EST PEU... MAIS TELLEMENT MIEUX!



ON NOUS PRIE DE FAIRE PART  
\*\*\*\*\*

BRIOCHES DE L'AMITIE

La vente des brioches au profit de l'A.E.I.M. (Adultes et Enfants Inadaptés Mentaux) qui s'est déroulée le 31 Mars 1990 a permis de recueillir une somme de 3 311 F pour les 160 brioches qui nous étaient imparties.

Merci pour le bon accueil rencontré auprès des habitants de notre commune, ainsi qu'à Monsieur MULLER, notre boulanger, qui a préparé toutes ces brioches.

Nous rappelons que le bénéfice dégagé au niveau départemental contribuera à la construction du nouvel Institut Médico-Educatif de LUNEVILLE.

Les 160 brioches prévues pour notre commune ayant été rapidement vendues, nous n'avons pû servir, à notre plus grand regret, tous les foyers. Nous essayerons de faire mieux pour les années à venir.

V . P.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE.

Au cours de sa dernière réunion, l'Association Familiale a décidé d'accueillir de nouveaux membres et de former son nouveau bureau, soit:

PRESIDENT:	Vittoré PETTOVEL
VICE-PRESIDENTE, SECRETAIRE:	Patricia VAUTRIN
SECRETAIRE ADJOINTE	Martine PETTOVEL
TRESORIER	Eric POIREL
MEMBRES/:	Yvette BENOIT
	Elisabeth BERTHIER
	Gilles BERTHIER
	Françoise CALVIAC
	Béatrice GEORGE
	Dominique GEORGE
	Marie-Thérèse GEORGES
	Ginette JACQUEL
	Nadine POIREL
	Henri POIREL
	Marie POIREL
	Dominique THIRIET     Arlette VAGNER
	Bertrand THUILLIER     Gilbert VAGNER
	Sabine THUILLIER     Bernard VAUTRIN

.../...



TENNIS DE TABLE.

Quelques résultats: Nouvel exploit de THIAVILLE en Coupe des Vosges. En 8ème de finale, nos joueurs ont éliminé THAON, une équipe de Régionale 3 (trois niveaux au-dessus de THIAVILLE) par 5 à 4. MARCOT, BERTHIER et JENNE ont affronté à cette occasion un joueur classé 35 (un des meilleurs joueurs du département). Mais sa présence n'a pas impressionné nos joueurs.

Au dernier tour des championnats Individuels à REMIREMONT, Raphaël BERTHIER, en finissant 2ème de son groupe de Départementale 3 se maintient à ce niveau.

En Départementale 4, Alexis MARCOT termine une nouvelle fois 2ème de son groupe (seul le 1er monte au niveau supérieur).

Le 11 mars, aux championnats des Vosges non classés à EPINAL, plusieurs joueurs se sont à nouveau distingués. 400 joueurs étaient présents à cette compétition.

Christophe COSSIN s'est fait éliminer en 32ème de finale par la tête de série N° 1 (un joueur de VITTEL qui a 140 points de " Perfs "). Raphaël BERTHIER s'est fait sortir en 16ème de finale par la tête de série N° 2 ( de BAINS-les-Bains, 120 points de " Perfs "). Alexis MARCOT est à nouveau allé le plus loin dans un tournoi puisqu'il s'est fait sortir en 8ème de finale par le futur finaliste et tête de série N° 5 (BAINS-les-Bains).

BERTHIER et MARCOT seront donc classés la saison prochaine. Tout joueur atteignant les 16ème de finale est automatiquement classé 65. Avec FALINE (60) et les possibles recrues (60 ou 65), la 1ère équipe risque d'être solide l'an prochain.

En championnat, objectif atteint également pour la 2ème équipe. En écrasant le 3ème, PROVENCHERES (15 - 3), elle termine 2ème de son groupe et accède en Départementale 2.

B . C .

\*\*\*\*\*  
Dépôt légal: 328/80 Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M Directeur: JACQUEL M.  
\*\*\*\*\*

1987 ... } Thiaville est classé 1er village fleuri de  
1988 ... }  
1989 ... } Meurthe et Moselle

et en 1990?... pourquoi ne pas faire mieux encore au niveau de la région lorraine ... par exemple ... Fleurir n'est pas toujours une question d'argent

Si nous voulons ... nous pourrions et c'est possible!